

1. LE CONSEIL DES ENFANTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le conseil d'école des enfants est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour l'aménagement de l'école, les conflits dans la cour de récréation, un projet particulier d'action, la valorisation des meilleurs comportements, l'harmonisation entre temps scolaire et périscolaire, etc...

Objectifs

- Apprendre aux enfants à se gérer en tant que groupe (écoute, respect...)
- Valoriser leurs idées.
- Engager les enfants à exercer leur rôle de futur citoyen.
- Impliquer les élèves dans la vie de leur école /gérer avec eux la vie de l'école.
- Permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins/des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.
- Analyser des propositions et/ou situations.
- Prendre des responsabilités.
- Comprendre le rôle et la fonction d'un délégué.

Impacts

- Les enfants deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'école.
- Renforcement du lien avec l'équipe pédagogique.
- Responsabilisation.
- Apprendre à écouter/argumenter.
- Rendre les enfants capables de restituer les idées d'un groupe (la classe dont ils sont délégués) = se faire avocat d'une cause/parler au nom des autres et non en son nom propre.
- Réalisation de la valeur accordée à leur parole.

Relation avec les apprentissages (socle commun)

- MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE, S'EXPRIMER À L'ORAL :

- prendre la parole en public
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, point de vue
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)

- COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES, VIVRE EN SOCIÉTÉ :

- communiquer et travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe
- respecter les autres
- avoir conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité.

2. POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Le conseil des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent (mixte scolaire/périscolaire). Il permet aux enfants de faire l'expérience de la vie de groupe et des décisions collectives. Il apprend donc l'écoute et le respect notamment.

3. COMMENT CELA FONCTIONNE ?

→ AVANT DE COMMENCER

1. Expliquer le projet – 14 novembre 2016

Il s'agit d'abord d'expliquer le pourquoi du conseil des enfants et de préparer sa mise en place. Cela passe par des explications sur le rôle du délégué, la gestion d'un groupe, et la place du conseil parmi les autres dispositifs de gouvernance de l'école (Conseil d'école, CMJ...)

2. Les élections 2016/2017

Pendant la semaine du 14 au 18 novembre 2016, chaque classe (du CP au CM2) va organiser des débats. Les enfants volontaires proposent leur candidature en exposant leur « programme » pour améliorer la vie de l'école, leurs envies et propositions, en expliquant qu'ils seront les mieux à même de bien représenter les intérêts et idées de la classe...

Des élections à « bulletin secret » se déroulent le **jeudi 24 novembre 2016**. (10mn par classe dans urne en SDM entre 9h30 et 10h30 – Dépouillement à 10h45 avec un élève de chaque classe) Chaque classe choisit deux délégués. Ils sont élus pour une année.

Les 9 délégués de l'école (1 pour la GS/CE2 puis 2 par classe du CP/CE1 au CM1/CM2) + 3 du Péri-scolaire sont connus le 25 novembre 2016. Les délégués de classe ne peuvent pas être délégués du péri-scolaire.

Les 4 délégués les plus âgés feront partie (de fait) du CMJ dont la première réunion se déroulera en mairie le samedi 26 novembre 2016.

→ Fonctionnement général

Le premier conseil des enfants d'Océane se déroulera le jeudi 8 décembre entre 12h et 13h en SDM. Il sera mensuel de façon à garder une certaine cohérence et pouvoir suivre les effets des décisions prises au conseil précédent

Les délégués devront faire l'objet d'un aménagement cantine (manger ensemble après la réunion ?)

Le conseil des enfants est constitué de :

11 délégués + le directeur + 1 enseignant + 1 animateur péri-scolaire + 1 personnel restauration + 1 parent d'élèves

Le conseil des enfants dispose d'un budget (sur projet) attribué par la coopérative scolaire.

→ Le rôle de chacun

Les enfants :

1. Ils réfléchissent, en amont, au sein de la classe, à des questions, problèmes... qui vont venir alimenter l'ordre du jour du prochain conseil d'école des enfants.
2. Ils présentent le projet de leur classe, par l'intermédiaire de leurs délégués, et en discutent avec les autres enfants et avec les adultes lors du conseil.
3. ils mettent en place et font respecter les décisions prises lors du conseil

Les adultes conservent leur droit de veto, mais il est impératif qu'ils ne l'utilisent que si le conseil d'enfants prend une décision allant à l'encontre du règlement ou pouvant perturber la vie de l'école.

Les délégués doivent savoir:

- Ecouter les autres : savoir ce qui va ou ce qui ne va pas.
- Etre discret : ne pas rapporter le problème ou la confiance à tout le monde.
- Savoir rapporter les informations à la bonne personne.
- Ne pas abuser de sa fonction (je ne suis pas un chef).
- bien savoir se comporter en toutes circonstances (savoir rester calme et poli).
- Savoir prendre la parole devant les autres pour défendre les accusés et exposer les problèmes.
- Savoir suivre un budget

Les enseignants :

1. Ils écoutent les propositions des enfants ;
2. Ils encouragent les délégués les plus jeunes à s'exprimer ;
3. Ils soumettent les décisions prises par le conseil d'enfants au conseil d'école (personnel éducatif) si leur application peut poser problème.
4. Le rôle de président du conseil est généralement tenu par un adulte (le directeur) et un enfant peut se voir confier celui de secrétaire de séance.

Sur le lieu :

- De préférence dans la salle des maîtres
- Il est important que des rituels de fonctionnement soient instaurés (organisation de la salle, répartition des enseignants, délégués, public...), pour que les enfants mesurent l'importance du conseil auquel ils participent.

4. LA TENUE D'UN CONSEIL

PREPARATION

Dans la semaine précédant le conseil chacune des classes propose les points de l'ordre du jour de la réunion. Au sein de chaque classe les enfants réfléchissent à des problèmes auxquels ils sont confrontés ou à des projets qu'ils aimeraient réaliser au sein de l'école. Ces réflexions sont soumises au vote de la classe et celles qui sont retenues par la majorité sont proposées à l'ordre du jour du prochain conseil. Les délégués de chaque classe sont chargés de transmettre au Président du Conseil puis d'exposer au conseil ces différentes propositions.

Proposition d'Ordre du jour :

1. Point 1
 2. Point 2...
- divers*

DEROULEMENT

Le Président du conseil ouvre la séance, lorsque l'ensemble des délégués s'est installé. Il désigne un secrétaire pour le compte-rendu. Il présente l'ordre du jour.

Il donne ensuite la parole aux délégués qui présentent le contenu des points. Des suggestions peuvent être faites au titre des divers. Ensuite l'ordre du jour est validé.

Le président ouvre le débat, en distribuant la parole aux délégués enfants et aux adultes.

Les propositions sont discutées.

Lorsque le débat est clos, la proposition est soumise au vote des enfants, qui ont un pouvoir législatif.

La majorité (> ou = à 5 délégués) l'emporte. Des projets (responsabilités) peuvent être confiées à chaque classe.

Un compte-rendu du conseil est rédigé par le secrétaire du conseil.

Exemple de définition des responsabilités par classes (si nécessaire) :

1. Classe A – Cour de récré
2. Classe B – Règlement intérieur
3. Classe C – Fête de l'école / achats divers...
4. Classe D – Relation / personnel
5. Classe E – Valorisation des comportements

... etc...

EN AVAL

De retour en classe les délégués présentent les décisions au reste de la classe (par lecture du compte-rendu pour chaque classe ait bien la même information).

Si la classe s'est vu confier un projet, elle doit :

- élaborer un plan
- le réaliser et préparer un compte-rendu pour le conseil suivant.

5. L' EVALUATION

Une évaluation sera produite et discutée sur les acquis et les difficultés rencontrées par chacune des classes. C'est une phase importante et qui doit montrer aux enfants que leur action ne reste pas sans effets.

L'évaluation sera plus ou moins poussée selon les dispositifs et les disponibilités. Elle pourra se faire par le même cheminement « remontant » des classes vers le conseil, à travers les délégués.

Les questions devront rester très simples :

- A-t-on pu faire ce qu'on avait prévu ? Pourquoi ?
- Quelles difficultés rencontrées dans le travail ?
- Quelles suggestions pour améliorer pour la prochaine fois ?

Une évaluation du fonctionnement général du projet « démocratie participative/ citoyenneté / conseil des enfants » sera également réalisée périodiquement dans le cadre du PEDT (février et avril 2017).

Un CR sera dressé à chaque conseil d'école 2016/2017.